

dans le cours de l'année prochaine. M. John Lemoine, également présent à ce dîner, y a raconté une bien jolie histoire de son dernier voyage en Espagne.

On lui voit sa montre dans je ne sais quelle gare de chemin de fer. Il met la main sur son vol, trop tard pour empêcher celui-ci d'envoyer la montre fort loin par le jeu du furet et la Providence tient à la disposition de tout bon voleur espagnol.

Le doute était d'ailleurs moins permis sur l'individu, qu'il fit le plus drôle de mine quand John Lemoine lui eut révélé que la montre en question, véritable objet de voyage, était en aluminium.

Cependant les gendarmes arrivent. Le flou offre des cigarettes à la ronde. John Lemoine refuse noblement; non moins noblement les gendarmes acceptent. Notez que le gendarme, en Espagne, est un corps d'élite tout à fait exceptionnel.

Le touchante fraternité durerait peut-être encore, si le « spirituel rédacteur des Débats » n'eût menacé de sa bonne plume de Tolède l'administration de toutes les Espagnes, qui n'a pourtant plus à s'inquiéter beaucoup de qu'en-dira-t-on. La police, mise sur pied, retrouva la montre en aluminium, et M. John Lemoine reçut une décoration qui ne vaut pas davantage.

Autre conyive, M. Renan, de retour d'Italie. Je le mentionne pour vous dire que le savant orientaliste dément, depuis la première lettre jusqu'à la dernière, tous les propos tenus sur M. Fournier, notre représentant à Rome. Il paraît même qu'il avait écrit à M. de Rémusat pour lui proposer de le démentir par une lettre rendue publique.

Le ministre des affaires étrangères l'a remercié, en objectant que personne dans l'Assemblée ne serait assez... (je crois qu'il a dit *bel*) pour prendre ces cancanes au sérieux. Il avait compté sans le farouche M. de Gavardie. Et voyez comme ce pauvre M. Fournier était injustement accusé.

Tout dernièrement, à l'enterrement du père Jandel, le général des Dominicains, il a, seul des ambassadeurs présents à Rome, suivi le convoi, avec un cierge à la main. Que veut de plus M. de Gavardie? Qu'on lui mette la corde au cou... comme à tout homme d'opinion philosophique indépendante.

Mélas! j'ai n'avais que trop raison de ne pas me flatter hier du retour du beau temps. Il pleut encore, et la Seine grossit toujours. Un de mes amis, qui vient de parcourir la campagne en amont de Paris, m'en fait la plus désolante description.

La boucle de la Marne est complètement sous l'eau. Les voitures n'avancent dans Bercy qu'avec de l'eau jusqu'au moyeu, et encore ne faut-il pas qu'elles s'aventurent trop. Sur les routes au-delà on n'est guidé que par la ligne à bec de gaz, et l'on se croise avec des barques et même des radeaux en quantité.

Voici cette lettre qui mérite d'être reproduite : Passy, 16 décembre 1872. Monsieur et cher collègue, Dans la séance de nuit du 14 courant, M. Dufrane, organe du gouvernement, a prononcé des paroles empreintes d'une hostilité formelle contre l'idée républicaine.

L'honorable garde des sceaux s'est inspiré d'une manière fort incomplète, je suis certain, de la pensée de M. Thiers, car ses paroles sont en désaccord formel avec les termes du message et ceux dont M. Thiers s'est servi depuis. Je ne relèverai qu'un point du discours de M. le garde des sceaux. Il a mis au passif de voyages fameuses le trouble du pays, trouble qui a été vite calmé, tandis que M. Thiers a reporté l'agitation actuelle du pays (dont M. Dufrane semble ignorer l'origine) aux manœuvres de la droite.

M. le ministre des finances a dit, dans une discussion qui ne date que de quelques semaines. Il n'en est pas moins vrai que le vote du 14 donne raison à M. Dufrane contre nous, républicains convaincus. Je vous prie donc, à mon grand regret, de vouloir bien faire rayer mon nom de la liste du centre gauche dont la majorité a sanctionné par son vote affirmatif la thèse soutenue par M. Dufrane.

Recevez, etc. BAMBURGER. Réunion du Centre gauche Le centre gauche s'est réuni hier. Au début de la séance M. Ricard a pris la parole et a donné sa démission de président, en le motivant sur les raisons déjà connues.

M. Ricard a dit que, chargé par le centre gauche de proposer l'ordre du jour pur et simple et de développer sa proposition, il avait été mis, par le discours de M. Dufrane, dans l'impossibilité de remplir cette mission. « En effet, a dit M. Ricard, je ne pouvais ni défendre l'ordre du jour pur et simple commenté dans un sens réactionnaire par M. Dufrane, ni combattre le gouvernement.

M. Robert de Massy, tout en blâmant M. Ricard de ne pas avoir accompli la mission qui lui incombait, c'est-à-dire de ne pas avoir sanctionné la rupture du centre gauche et des deux autres fractions républicaines, a envisagé la question au point de vue personnel et demandé à la réunion de ne pas accepter la démission de M. Ricard.

Le discours de M. Robert de Massy a été un véritable panegyrique de M. Dufrane, qui, à l'avis de l'orateur, s'est placé sur le terrain de la véritable République conservatrice. M. Waddington a déclaré que la réunion devait accepter la démission de M. Ricard, qui, a-t-il dit, ne représente plus la majorité du centre gauche.

La séance s'est terminée par un vote. Une vingtaine de voix seulement se sont prononcées pour l'acceptation de la démission de M. Ricard. Ces voix sont principalement celles des anciens membres du centre droit nouvellement inscrits à la réunion du centre gauche, dans lequel ils ne craignent pas de provoquer une scission.

On a distribué hier une proposition de loi de M. Emile Bouchet relative à la modification du décret du 29 décembre 1851 sur les cafés, cabarets et débits de boissons à consumer sur place. Ce projet tend à partager entre le préfet et le conseil municipal le soin d'accorder, suspendre ou retirer l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons quelconque.

Par un décret de M. le président de la République, la période ordinaire du service consécutive des corps de troupe, ainsi que des officiers et des employés militaires dans les colonies du Sénégal et de la Cochinchine, sera, à l'avenir, de deux années, non compris la durée des traversées d'aller et de retour. Elle reste fixée à trois années pour toutes les autres possessions d'outre-mer.

Par un autre décret, le nombre des compagnies du corps de l'infanterie de la marine est porté de cent quarante-six à cent-cinquante-deux. On pense qu'immédiatement après les vacances du jour de l'an, le projet de loi sur l'instruction primaire sera mis à l'ordre du jour; telle est du moins l'intention de M. Ernoul, rapporteur de ce projet.

La déposition de M. de Tallouët devant la commission d'enquête, sur les actes du gouvernement du 4 septembre, fait peser des charges très-graves sur l'ex-ministre de l'empire, M. de Gramont. Celui-ci, dit-on, se propose d'y répondre par une publication spéciale, dans laquelle il s'efforcera de se disculper.

La direction de la Correspondance universelle annonce qu'elle a déposé une plainte au parquet contre le *Figaro*. C'est au sujet de la vive réponse faite par ce journal aux dires de la Correspondance sur le blâme adressé par Napoléon III à M. Rouher et aux journaux bouapartistes au sujet de leur attitude dans la crise actuelle.

Hier matin, dit la *Presse*, on avait affiché devant la porte du n° 67, boulevard de Strasbourg, deux placards ainsi conçus : « Protestation contre les 490 députés qui ne veulent pas de la dissolution. On signe dans la boutique. » Un attroupement considérable, ajoute la *Presse*, s'est formé aussitôt et les commentaires allaient leur train, lorsque des sergents de ville sont arrivés et ont voulu enlever ces affiches.

Mais un individu, armé d'un revolver, s'est avancé et a déclaré qu'il brûlerait la cervelle de celui qui oserait y toucher. Il a fallu attendre l'arrivée d'un plus grand nombre d'agents avant de pouvoir s'emparer de ce forcené. On y a enfin réussi sans qu'il ait pu faire usage de son arme. Il a été immédiatement conduit à la préfecture de police.

Lundi matin a eu lieu, dans la salle Saint-Jean, le 36° tirage de l'emprunt municipal 1865. Le gros lot de 150,000 francs a été gagné par le numéro 449,087; celui de 50,000 fr. par le numéro 178,850; les quatre lots de 10,000 francs sont échus aux numéros : 79,890, 558,808, 486,834, 188,596; les cinq lots de 5,000 francs aux numéros : 249,635, 466,298, 598,448, 379,508, 455,667; enfin, les dix lots de 2,000 francs aux numéros : 511,295, 88,188, 556,701, 346,969, 573,802, 598,758, 554,534, 88,103, 2,443 et 241,618.

A Paris, lorsque les contribuables sont sur le point d'être vendus, ils sont appelés à l'administration centrale. L'autre jour, une personne se trouvant dans ce cas, se rend chez le percepteur de son arrondissement. « Ce n'est pas ici que vous devez vous adresser, dit le percepteur, vous avez dû recevoir une lettre de convocation de l'administration municipale? — Parfaitement, mais je suis occupé du matin au soir, il m'est impossible de m'y rendre.

« Envoyez-y quelqu'un, votre femme, par exemple. — Ma femme? Jamais de la vie, il y a sur les lettres : « S'adresser à M. de Précorbin, à trois heures. » C'est, en effet, M. de Précorbin, le héros de l'affaire Dubourg, qui est chargé du service des contributions en retard.

buste aussi avantageux que faux et creux, ces femmes, dès l'aube, attendaient l'arrivée de la marée et s'engageaient pour aider au déballement des caisses de maquereaux et de harengs. Pendant le travail, elles se meublaient l'intérieur du corsage de ces poissons, que des affûters excentriques, sur de petites voitures à bras. Les cormorans étaient les pourvoyeurs d'un certain nombre de crémiers, dont les propriétaires vont être pourvus.

Neuf condamnés militaires ont défilé, samedi, dans la cour de l'Ecole militaire, en présence de nombreux détachements de l'armée de Paris. Parmi ces condamnés se trouvait l'un des soldats qui ont fusillé le général Lecomte. On écrit de Strasbourg qu'à partir du 1er janvier, l'uniforme prussien va devenir obligatoire pour les employés de l'octroi de la ville de Strasbourg.

Le conseil de guerre de Blidah, dans sa séance du 7 courant, a prononcé 23 condamnations à mort, 4 aux travaux forcés à perpétuité et 1 à dix ans de travaux forcés à temps, toutes contre des indigènes, pour l'attentat de la caravane attaquée en septembre 1872, sur la route d'Aumale à Boucaida. On écrit de Mulhouse à la *Gazette de Strasbourg*, à la date du 14 décembre : Un grave accident a eu lieu ce matin sur la ligne de Paris à Belfort. Le train qui devait arriver à 6 heures, a déraillé près de Lure et a été précipité du haut du talus.

Pour en finir avec l'insurrection cubaine, le gouvernement espagnol fait construire en ce moment une espèce de muraille de Chine adaptée aux inventions modernes. La partie cultivée de l'île sera isolée des districts insurgés par une ligne continue de palissades hautes de 15 pieds; elle sera longue de 60 milles dont 9 sont déjà construits. A chaque kilomètre se trouve un blockhaus, entre deux blockhaus une redoute, à chaque distance de 3 milles un camp retranché. Un chemin de fer stratégique et une ligne télégraphique relient toutes ces fortifications, qui seront terminées dans quatre mois.

M^{me} la vicomtesse de Beaconsfield, femme de M. Disraeli, est morte dimanche matin, dans son château de Hughenden, à l'âge de 83 ans. M^{me} Disraeli était la fille unique d'un riche propriétaire du comté de Devon. Son oncle, sir James Viney, lui avait également laissé en mourant tous ses biens. En 1815, elle épousa M. Wyndham Lewis, député du bourg de Maidstone. M. Lewis mourut en 1838, et l'année suivante sa veuve épousa M. Disraeli. C'était un mariage de raison.

La Gazette officielle de Madrid, 17 décembre, publie les renseignements suivants : « Les bandes carlistes de Vilapratt et de Campo ont été battues hier. « Le cabecilla Laballs est activement poursuivi; il a renoncé à se réunir avec Castello. Il a été battu par Arondo. « L'Imparcial dément le bruit de désordres à Murcie. D'après une dépêche particulière de Gaudelos, il faut s'attendre très-prochainement à la déclaration du mariage de Victor-Emmanuel et de la comtesse de Mirafiori, qui deviendrait ainsi reine d'Italie.

MM. Urbain Rattazzi et Menabrea poussent à cette déclaration, à laquelle s'opposent et le prince Humbert et le ministère actuel. On sait ainsi à la veille d'un changement ministériel complet à Rome. Sous réserves. CRUES ET INONDATIONS Notre Courrier de Paris nous donne des détails sur les inondations de la capitale.

Voici d'autres renseignements sur les crues en province. A Rouen, l'eau a pénétré hier, plus avant que jamais, sur les deux rives de la Seine. A Épaulé, plusieurs établissements industriels ont dû cesser tout travail : on cite, entre autres, un tissage de coton et une fabrique de moulures en bois. Dans l'un, l'eau est entrée jusque dans la chambre des machines à vapeur et à l'éclairage les fours, dans l'autre, les ateliers du rez-de-chaussée sont submergés à une hauteur de plusieurs pieds. Plusieurs fours aux usines de Lescure ont eu leurs cendriers inondés.

Les nouvelles de la Basses-Loire sont meilleures. On mande d'Angers, 16 décembre, fait pis encore, et un homme de talent, presque de génie, a sali sa plume dans cet immense paradoxe de la plus délicieuse des légendes du moyen-âge; celle d'*Hélène et Abelard*... et il s'est trouvé une population entière (celle qui a la prétention de gouverner le monde) pour accueillir avec des transports d'enthousiasme cette ignoble caricature. Pauvres! pauvres Parisiens! Où en êtes-vous donc réduits?

On comprendra que je ne puisse pas analyser, même avec le plus de délicatesse possible, les trois actes de Clairville. Je dois constater seulement combien est charmant cette musique pétillante d'esprit et d'entrain que Litolf a jetée au hasard dans le fumier d'un libretto inébranlable. L'orchestre des Nouveautés, sous la direction de M. Pichou, un musicien de talent, fait de son mieux pour rendre tous les détails du grand maestro.

6 heures du soir, que le service de Nantes à Tours est rétabli. Le train n° 2 est arrivé à Angers à 2 h. 54. Tous les autres trains fonctionnent maintenant jusqu'à Nantes. A Nantes, la baisse de la Loire continue. Les quartiers inondés commencent à devenir habitables. Les eaux ne couvrent plus la voie ferrée.

Le service régulier a recommencé lundi entre Nantes et la Possonnière par le train n° 2, après exploration de la voie par les ingénieurs; et mardi le chemin de fer est libre sur toutes les lignes. Le gouvernement a offert 3,600 fr. pour les inondés de Nantes qui sont très nombreux. A Lyon, le Rhône et la Saône haissent toujours. Désormais tout danger a disparu.

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 17 décembre 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY. A 2 heures 45 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée met divers projets de loi à l'ordre du jour et reprend ensuite la discussion du budget des finances. Les chapitres 51 à 56 sont adoptés sans discussion. Les chapitres 51 et 52 sont relatifs aux frais de perception des contributions directes et autres taxes et sont portés pour un chiffre total de 12,152,900 fr.

Les chapitres 53, 54 et 55 touchent à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre et sont inscrits pour une somme de 17,342,250 fr. Les chapitres 56, 57, 58, 59, concernant l'administration des forêts, pour une somme de 11,517,354 francs.

M. Cézanne, à propos du chapitre 56 concernant le personnel de l'administration des forêts, demande que la question du transport de cette administration du ministère des finances au ministère de l'Agriculture et du commerce soit réservée. Aucune objection n'est faite contre cette réserve.

La question sera traitée ultérieurement. Sur le chapitre 59 relatif aux constructions et au rattachement, ainsi qu'au zonage des montagnes et des collines, M. Talon s'élève contre l'ajournement à 1874 d'un crédit de 3,937,000 fr. pour cet objet. Ce serait cependant une dépense productive.

M. Gouin, rapporteur, fait observer que l'on peut, sans péril, ajourner par 1873. L'ajournement est rejeté. Deux crédits supplémentaires, l'un de 87,743 francs pour la portion contributive de l'Etat aux chemins vicinaux dans les forêts, et l'autre de 100,000 francs pour frais d'instances en matières civiles relatives à l'administration des forêts, demandés pour le gouvernement, sont inscrits au budget et adoptés par l'Assemblée.

On passe à l'administration des douanes, service administratif de perception et d'exploitation dans les départements. L'ensemble des chapitres allant de 60 à 63, y compris l'Algérie, forme un chiffre de 30,204,275 francs. Ces chapitres sont adoptés. On arrive à l'administration des contributions indirectes. Les chapitres 64, 65, 66 et 67 comprennent le chiffre de 50,554,470 francs.

M. Dufrenoy de Saint-Germain propose sur le chapitre 64, relatif au personnel, une modification qui fait passer un certain nombre de commis à l'état de préposés et obtient ainsi une économie de 60,000 francs. M. Gouin trouve que le nombre des commis n'est, même pas suffisant.

Pourquoi ne pas alors attendre cette enquête et ne pas porter les critiques devant cette commission d'enquête. M. le rapporteur du budget justifie les diverses administrations qui se sont succédé depuis longtemps, et qui ont été d'avis de la forme actuelle de l'administration des manufactures de l'Etat. L'amendement de M. Janzé est rejeté.

M. de Montgolfier. — Je désirerais savoir de M. le ministre quelles mesures sont prises pour le transport de la dynamite, le transport n'offre aucun danger, et cette substance est nécessaire pour les mines et les travaux publics. M. Léon Say, ministre des finances. — Un décret doit être prochainement rendu pour fixer le prix de la dynamite et un projet de loi est projeté pour soumettre à l'Assemblée la ratification de ce décret. (Très-bien!)

Les chapitres relatifs aux manufactures de l'Etat sont adoptés au chiffre de 62,738,700 fr. — On arrive aux chapitres concernant l'administration des postes portant les nos 73, 74, 75 et 76. Le gouvernement demande une réduction de 216,000 fr. et descend le chiffre total à 69,420,502 fr.

M. Maurice Rouvier demande au gouvernement des explications sur l'absence d'un second train rapide entre Paris et Marseille. D'où viennent les difficultés? La compagnie prétend que le wagon-poste ne doit pas dépasser 8,000 kilogrammes. D'un autre côté, on met en avant le danger de mettre deux trains rapides sur une ligne unique.

M. Rappont, directeur des postes, soutient que la compagnie de Lyon-Méditerranée n'a pas le droit d'opposer le poids de 8,000 kilos pour le wagon-poste. Il a été dit que le wagon-poste ne pèserait pas plus qu'une voiture de voyageurs fortement chargée. Alors on pouvait l'estimer à 8,000 kilos.

Mais à l'époque de 1850 il y avait 4 roues et des trucs pesant 3 à 3,500 kilogrammes; aujourd'hui il y a 6 roues et les trucs ainsi que le reste du wagon pèsent environ 800 kilogrammes. Ainsi le wagon des voyageurs avec chargement pèse-til 10,000, 11 et 12,000 kilogrammes. La compagnie de Lyon-Méditerranée a transformé la plupart de ses wagons, 61 environ, en voitures à 6 roues. La poste peut-elle transformer ses voitures à 4 roues? Ce serait à désirer, mais si cette transformation a lieu, les dépêches ne sont plus gratuites puisque nous dépassons 8,000 kilos.

M. Rappont. — Nous ne pouvons rien imposer par un second train rapide. C'est un train en dehors des règlements et qui doit rentrer dans la condition des trains spéciaux pour les voyageurs. D'ailleurs l'Etat entrerait facilement en transaction avec la compagnie en contribuant à la transformation des voitures. M. Le Royer. — Le droit de l'Etat est évident et ce droit est doublé aussi bien par la rapidité que par le nombre des wagons. On conteste sur le poids; qu'on saisisse les tribunaux compétents. L'Etat aurait le droit d'avoir un train postal entièrement pour lui. Il laisse une libre disposition à la compagnie en dehors de ses propres nécessités. L'Etat doit donc pouvoir imposer un train rapide pour ses dépêches.

M. Clapier. — Il faut examiner le contrat, et les conditions des changes. L'administration des postes doit construire à ses frais des wagons-poste, et la compagnie est obligée à transporter 8,000 kilos, dépêches et chargement. Le transport du wagon brut et des roues doit être délégué; c'est l'usage général pour tous les particuliers; l'Etat doit exiger de l'usage général. Et si des perfectionnements ont été obtenus dans la rapidité et le poids, l'Etat doit en bénéficier. Il faut bien prendre garde à ce que le cahier des charges est écessant pour le public. C'est un argument contre le monopole des compagnies; celles-ci ne doivent pas l'oublier. (Très-bien! très-bien!)

M. Fourou, ministre des travaux publics, mettra la question à l'étude, et il espère apporter prochainement devant l'Assemblée l'annonce d'une solution satisfaisante. M. Raoul Duval demande la suppression des convoyeurs sur les paquets-postes. M. Rappont déclare que le gouvernement a donné satisfaction aux demandes de la commission dans les réductions qu'elle a réclamées.

M. Gouin, rapporteur. — L'économie demandée 100,000 fr. La commission a obtenu 71,000 fr. de réduction pour 1873. M. Raoul Duval est satisfait partiellement et retire son amendement. M. Wilson demande qu'il soit créé 100 recettes simples de 3e classe. Cet amendement est accepté par la commission. Adoption du chapitre 74.

VERSAILLES & PARIS

Versailles, 17 décembre. Un grand nombre de membres du centre gauche se sont rendus hier à la présidence, pour féliciter M. Thiers de son attitude devant la commission des Trente. La majorité de la commission elle-même montre, paraît-il, une certaine résignation et plusieurs membres du centre droit assistaient en outre à la réception de lundi soir.

Quant à M. d'Andilly-Pasquier, il est venu avec dîner rendre visite au président avec lequel il s'est entretenu assez longtemps. A 6 heures un bruit très-répandu du noble due aurait assuré qu'il n'a aucune antipathie pour la république conservatrice.

Nous verrons bien! On s'explique difficilement le retard apporté à la nomination du secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Voici la raison que l'on donne de ce retard. M. de Goulard, très-indécis, avait été près de céder à la pression de ses amis du centre droit et de sacrifier M. Fournier dont le choix avait été presque certain pendant un moment.

Mais aujourd'hui, en présence de l'attitude très-nette de M. Thiers, les incertitudes de M. le ministre doivent être fixées, et le choix du secrétaire général, pensons-nous, ne tardera pas à être connu. L'a semblé s'occuper de la fixation du congé qu'elle doit prendre à l'occasion du jour de l'an. On pense que ce congé durera du 22 décembre au 1er janvier.

S'il en est ainsi M. Thiers viendra sans aucun doute s'installer à l'Élysée. Nos correspondances signalaient hier la réunion tenue lundi par le centre gauche et ajournée à hier par suite de l'absence de M. Ricard.

NOUVELLES ET BRUITS

Encore une séance orageuse qui se prépare à l'Assemblée. La 15^e commission des pétitions a entendu le rapport de M. Adnet sur les prétendus troubles de Nantes et de Grenoble, provoqués dans ces deux villes par le retour des pèlerins de Lourdes.

Le rapport, adopté par la commission, conclut à un blâme sévère contre le maire de Nantes et le préfet de la Loire-Inférieure. Quant au maire de Grenoble et au préfet de l'Isère, la commission reconnaît qu'il n'y a rien à leur reprocher. On a décidé de discuter ces conclusions samedi prochain en séance publique.

La commission des Trente se réunit aujourd'hui mercredi pour s'occuper de la question relative à une seconde Chambre. On assurait hier que la création de cette seconde Chambre serait votée à l'unanimité dans la séance que la commission tiendra vendredi.

MM. d'Andilly-Pasquier, de Larcy et d'Haussonville, membres de la majorité de la commission des Trente, ont été chargés par leurs collègues de la droite de préparer le programme du prochain entretien que la commission doit avoir avec M. le président de la République. M. le président de la République, accompagné du général Clinchamp, de l'intendant général Guiot et de M. de Salignac, officier d'ordon-

nance, est allé visiter lundi matin les magasins à fourrages de Bercy, qui ont dû être démenagés à cause des progrès de l'inondation. Par un décret de M. le président de la République, la période ordinaire du service consécutive des corps de troupe, ainsi que des officiers et des employés militaires dans les colonies du Sénégal et de la Cochinchine, sera, à l'avenir, de deux années, non compris la durée des traversées d'aller et de retour.

Lundi, à dix heures du soir, un incendie qui n'a pas tardé à prendre des proportions considérables se déclara à Aubervilliers. L'entrepreneur des essences minérales de MM. Ferraille, Chatillon et Despot, situé sur le canal Saint-Denis, à Aubervilliers, était le proie des flammes. Le feu, après avoir couru quelques temps dans la distillerie de pétrole, vint à éclater soudainement. En un instant la distillerie ne fut plus qu'une vaste fournaise. Il fallut faire la part du feu et essayer de préserver les bâtiments voisins. Les pompiers d'Aubervilliers, accourus avec ceux de la caserne de la Villeite, rivalisèrent d'ardeur. Sept pompes fonctionnèrent pendant plusieurs heures, et l'on réussit à isoler la distillerie.

Aucun accident à signaler. A minuit et demi, tout danger pour les bâtiments voisins avait disparu, mais la distillerie avait été consommée entièrement. On ignore les causes du sinistre. Les pertes sont très importantes. La police parisienne vient de mettre la main sur une singulière bande de voleuses, connues sous la dénomination de cormorans. Les cormorans ont la spécialité de voler le poisson dans les Halles centrales.

Invariablement maigres, mais possédant un sans même se soucier d'allonger ou d'enfoncer leurs coulisses. La harpe? A-t-on jamais eu une idée de l'effet que produisent les sons de la mauvaise épinolette dont on se sert actuellement? Il me souvient qu'à la création du *Prophète*, Georges Hainl, qui n'avait pas de harpiste dans son orchestre, pria M. Joseph Luigini, simple pianiste alors, d'apprendre l'instrument.

Deux mois plus tard, l'éminent musicien jouait sa partie, non sans talent, sur une harpe. Je ne veux pas écheveler, certes, toutes les imparfaits qui se commettent à l'orchestre. Et cependant il me serait bien facile de citer tels ou tels artistes qui ont actuellement passé l'âge où l'on est instrumentiste. Qu'ils aient en un grand talent jadis, d'accord; mais à présent... *Molius est canis vivus leone mortuo*, a dit l'Écclésiaste.

Et l'Écclésiaste a toujours raison. Ne serait-ce point aussi dans l'Écclésiaste que j'ai lu cette définition de la morale : Une étouffe à jour qui sert à faire des rideaux pour les fenêtres? Pauvre morale! C'est-on suffisamment maltraitée! s'est-on assez moquée de toi. Pourrait nos récents désastres auraient-ils dû nous servir d'école! On a bien malgré contre les vingt ans d'empire, mais après les avoir maudits, on a

CHRONIQUE

Il résulte, des renseignements pris par un de nos confrères, que le budget de la ville de Lyon, pour l'exercice 1873, présenté par l'administration, voté par le conseil municipal et approuvé si tardivement par le gouvernement, se solda par un excédant de recettes s'élevant à la somme de 246,000 fr. Le budget présenté pour l'exercice 1873 se solda par un excédant de recettes de plus de 400,000 fr.

Un décret du 15 décembre courant nomme : substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance des Saables-d'Olonne (Vendée), M. Pine-Desgrange (Etienne-Pierre), avocat, en remplacement de M. Jolly. Juge au tribunal de première instance de Bourgoin (Isère), M. Royer de Loche, substitut du procureur de la république près le même siège, en remplacement de M. Roux, démissionnaire.

C'est dimanche prochain 22 décembre 1872, à 1 heure de l'après-midi, que M^{me} Maria Cellini, professeur de littérature de la Sorbonne pour la société philotechnique, donne une conférence au théâtre du Gymnase, quai Saint-Antoine. Son programme se composera : De la femme au XIX^e siècle, selon M. E. Legouvé de l'Académie française (extrait de ses conférences) par M^{me} Cellini. Réponse à MM. A. Dumas et E. de Girardin, par M^{me} Cellini. POÉSIES : Hommage aux légionnaires du Rhône, par M^{me} Amélie Moissonnier. Le Sonnet, par Josephin Souliard. Les Conseils d'une mère, par Aimé Vingtriner. Aux femmes de France, par M^{me} Cellini. Un Souvenir, à M^{me} E. de Girardin, par M^{me} A. Cellini.

Le programme est des plus attrayants et nous ne doutons pas de l'immense succès qu'il obtiendra, à en juger par les conférences précédentes. (On peut se procurer des billets à l'avance au bureau de location au théâtre du Gymnase.) SPECTACLES DU 19 DÉCEMBRE GRAND-THÉÂTRE L'OPÉRA, opéra comique en 3 actes. LE MOUSQUETAIRE EN SERRAS. Ballet. EX-COUP D'ÉVENTAIL, comédie en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/4. THÉÂTRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE TOUT LE JOUR LA VÉRITÉ ET LA BASTILLE AINSI, grande revue fantastique en 3 actes, 1 prologue et 10 tableaux. LE MUSÉE D'ANATOLE, vaudeville en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/2.

Substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance de Bourgoin (Sère), M. Pagès, juge suppléant au siège de Vienne, en remplacement de M. Royer de Loché, qui est nommé juge.

Par arrêté, en date du 15 décembre dernier, M. le maire de Lyon a institué une commission des bibliothèques publiques et des archives de la ville de Lyon.

On nous demande de divers côtés ce qu'attend le conseil municipal pour mettre en adjudication ou pour concéder la direction du théâtre de Lyon, disponible le 1er mai prochain.

La saison s'avance, l'époque des engagements approche, et il est de l'intérêt de tous que la ville sache ce qu'elle a l'intention de faire.

On nous demande si l'article qui a paru hier dans le Journal de Lyon, sous ce titre: ANNEE DE NOEL DES ALSACIENS-LORRAINS, vise notre ville ou s'il s'adresse à Paris.

Nous savons en effet que la société de secours mutuels alsacien et lorrain organise une fête pareille pour les enfants de ses sociétaires, et, puisque nos honorables correspondants se déclarent prêts à contribuer, par leurs dons en nature à cette fête de famille, nous ajouterons que ces dons, quels qu'ils soient, objets d'habillement, jouets d'enfants, livres d'images, coupons d'étouffes, etc., seront reçus avec une profonde reconnaissance.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte, autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement.

Est-ce un effet de la récente Exposition? Est-ce l'approche de la nouvelle année. Nous ignorons, mais nous devons constater, que jamais les esprits n'ont été travaillés comme depuis quelques temps, de la rage d'inventer.

On annonce la découverte de pianos à vapeur. Désormais, on ne dira plus un piano de tant d'octaves, on dira un piano de tant de chevaux.

Alors, tant mieux! Il n'est pas douteux que l'usage de ces instruments perfectionnés ne se répande rapidement dans les familles, où l'on pourra l'utiliser à deux fins: pour faire danser les petites filles et pour faire chauffer le bain à papa.

On annonce la découverte de pianos à vapeur. Désormais, on ne dira plus un piano de tant d'octaves, on dira un piano de tant de chevaux.

Alors, tant mieux! Il n'est pas douteux que l'usage de ces instruments perfectionnés ne se répande rapidement dans les familles, où l'on pourra l'utiliser à deux fins: pour faire danser les petites filles et pour faire chauffer le bain à papa.

On annonce la découverte de pianos à vapeur. Désormais, on ne dira plus un piano de tant d'octaves, on dira un piano de tant de chevaux.

Alors, tant mieux! Il n'est pas douteux que l'usage de ces instruments perfectionnés ne se répande rapidement dans les familles, où l'on pourra l'utiliser à deux fins: pour faire danser les petites filles et pour faire chauffer le bain à papa.

On annonce la découverte de pianos à vapeur. Désormais, on ne dira plus un piano de tant d'octaves, on dira un piano de tant de chevaux.

Alors, tant mieux! Il n'est pas douteux que l'usage de ces instruments perfectionnés ne se répande rapidement dans les familles, où l'on pourra l'utiliser à deux fins: pour faire danser les petites filles et pour faire chauffer le bain à papa.

Et définitive, nous le répétons, réel, très-réel succès. L'affiche du théâtre de ce soir annonce que Mlle Léoni chantera Marguerite des Huguenots, en attendant son remplacement.

Nous sommes heureux de voir que la direction, comprenant ses intérêts, a évité de provoquer de nouveaux conflits qui eussent été fort désagréables.

Nous rappelons que Mme Amélie Ernst, lectrice en poésie des cours annexes de la Sorbonne, donnera demain jeudi 19 décembre courant, à 2 heures, dans la salle du cercle des jeunes arts, quai Saint-Vincent, 34, une matinée littéraire spécialement dédiée à la jeunesse des écoles de Lyon.

Il y aura des places réservées pour le public, on pourra se procurer d'avance aux libraires Mésa, Méton et Georg, rue de Lyon, et à l'hôtel Collet.

A l'issue de la séance, une quête sera faite au profit de l'œuvre de la société protectrice de l'enfance de Lyon, par Mesdames Gillet et Kuppenheim.

La direction générale des postes nous adresse l'avis suivant: Billets de banque, matières d'or ou d'argent. La loi du 4 juin 1859 défend l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des postes.

Il est interdit également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées.

De nombreuses contraventions à ces dispositions sont cependant journellement commises, surtout depuis l'émission des coupures de billets de banque de 5 francs autorisée par la loi du 29-31 décembre dernier.

Il est rappelé au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, précitée.

Cartes de visite. Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner lieu à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de dix grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 40 centimes en dehors de cette circonscription.

Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des forteresses doit 5 centimes; la même carte doit 10 c. pour Versailles, (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.) Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au-dessous. (Art. 9 de la loi du 24 août 1857.)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte, autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que le nom, qualité et adresse de l'expéditeur.

Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 fr. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)

Les photographies-cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

Le directeur général des postes, député, G. RAMPONT.

laisser sa montre et sa chaîne entre les mains d'un audacieux voleur. M. B... doit être content; son rôle passif devant un doigt actif.

Hier, place de la Platière, d'audacieux malfaiteurs ont enlevé en plein jour une balle de café placée sur un camion qui stationnait devant un magasin de denrées coloniales.

Une jeune femme est tombée hier soir du chemin de Sainte-Foy dans les bas fonds que borde cette route. Dans cette chute, d'une hauteur de quinze mètres, elle s'est fait de graves contusions.

Le préfet du Rhône fait connaître que les examens pour le volontariat d'un an commenceront le 26 courant.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire savoir que MM. RICHARD et PIGUET, D^rs dentistes, viennent de faire paraître une 7^e édition, revue et augmentée, du Guide sur la dentition.

On le trouve chez les auteurs dentistes, rue du Commerce, 14, à Lyon.

Parmi les noms des industriels récompensés à l'Exposition universelle de Lyon, nous avons remarqué celui de MM. WICKHAM frères, chimurgiens herminiers de Paris; ils ont été honorés d'une médaille d'argent.

Depuis plus de quarante ans, leur représentant à Lyon est M. BLANCHET, bandagiste herminier, 7, place des Jacobins.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en deux toisés, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalscière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastrites, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoles, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cure N° 69,924. Châteaux de Vauxbun, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait de douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible.

Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus. DE CHASSELAIN, Comtesse de Gouvaux.

Dépôt à Lyon, Deroyant, pharmacie centrale, Perissoud, épicerie, 57, rue Bourbon. Yvarand, épicerie, rue de Lyon, Napoléon frères, place de Lyon. Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 48. Gherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Rodet, Berret, Poussin, Brun, Gambet, Turin, épicerie, 16, rue Neuve. Girin, Verran, Chamarrat, Rayolle frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chaulmaiss, 14; Burchard, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 7 fr.; 1 kil., 12 fr.; 2 kil., 24 fr. — Les échantillons de tentatives qu'on veut essayer en tous temps se vendent en boîtes de 3 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chaires fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Nous lisons dans la France républicaine: « A Puteaux, l'usine de parfumerie LAVANDIER et C^e a vu teindre le feu de ses machines par les eaux. Voilà forcément suspendue pour quelques jours la fabrication du savon de la République, d'Alsace-Lorraine et de M. Thiers. S'il ne s'agissait que du savon de la dame de Chilhurst, on s'en passerait plus facilement. « Heureusement que le dépôt de la maison LAVANDIER existant à Lyon, rue Gasparin, se trouve suffisamment approvisionné pour répondre aux demandes de la clientèle. »

Paris, 18 décembre.

On assure que la proposition sera faite aujourd'hui de suspendre les séances du 23 décembre jusqu'au 6 janvier.

Hier, après la séance du centre gauche, 47 membres réunis voulaient s'en séparer, mais ils ont renoncé à ce projet sur l'observation que les pouvoirs présidentiels de M. Ricard expiraient le 22 décembre.

Il est désigné immédiatement les candidats à la présidence, M. Casimir Perier; à la vice-présidence, MM. Waddington et Cézanne.

On nous demande de divers côtés ce qu'attend le conseil municipal pour mettre en adjudication ou pour concéder la direction du théâtre de Lyon, disponible le 1er mai prochain.

La commission d'initiative examine aujourd'hui la proposition de M. Gaslonde. On croit qu'elle ne sera pas prise en considération.

On examinera aussi la proposition de la révision des tarifs des greffiers, des juges de paix; on croit qu'elle sera prise en considération.

Le Bien public dément formellement tout désaccord avant ou après la séance de samedi entre M. Thiers et M. Dufaure et affirme que les dispositions conciliantes et réciproques continuent.

Dépêches particulières Du JOURNAL DE LYON

Table of exchange rates for various locations including Paris, Berlin, Vienna, and London.

Dépêches du Matin

19 Décembre. — 7 heures du matin.

Paris, 18 décembre.

La commission des Trente a discuté longuement sur l'ordre à suivre dans ses discussions; elle a décidé finalement qu'elle ne se réunirait pas avant que les sous-commissions aient présenté leurs rapports.

Le Bien public confirme le bruit que la conciliation fait, depuis la séance de lundi, de très-sérieux progrès.

On croit que la commission des Trente adoptera le principe d'une seconde Chambre mais applicable seulement après la séparation de la Chambre actuelle.

L'Assemblée a décidé de suspendre ses séances depuis le 23 décembre jusqu'au 6 janvier.

Elle a adopté l'amendement supprimant l'impôt récent de six millions sur les créances hypothécaires.

M. de Rémusat, à l'occasion du droit d'entrée des matières premières, se félicite de l'adoption de la modification du traité de commerce par l'Angleterre; il espère que les autres nations l'imiteront.

L'Assemblée adopte aussi l'amendement réduisant les permis de chasse à 25 francs.

Bourse. — Ouverture: 53 12; clôture meilleure; les Autrichiens et Lombards sont en grande baisse par suite d'une baisse sur les marchés allemands.

Table of stock market prices for various companies and bonds.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 18 Décembre 1872.

Table of bond prices for various terms and locations.

A PROPOS DES ETRANGES

Depuis quelque temps la mode a fait de sérieux progrès. Elle dédaigne un peu le faux pour le vrai et la fantaisie ridicule pour la véritable élégance.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

Table of public conditions for silks, listing various types and their prices.

croître sont le 58° degré de latitude au nord et le 12° au sud. Le seigle était inconnu dans l'Orient et en Grèce. Il nous vient de Thrace (aujourd'hui la Roumélie), des contrées du Danube et de la Gaule cisalpine (Piémont actuel).

L'orge était connu en Egypte, en Palestine, même avant le blé. En Grèce on l'employait surtout à la nourriture des chevaux. Homère parle de l'orge donnée aux chevaux du divin Achille. C'était, à Rome, la nourriture des gladiateurs, on leur donnait pour prix une mesure d'orge.

C'est le céréale qui s'avance le plus au nord et au midi, parce que la rapidité de sa végétation lui permet de mûrir avant les sécheresses de l'été dans les pays chauds, et avant les premières gelées de l'automne dans les pays froids.

Nous avons à Lyon un proverbe expressif, relatif à l'orge. Nous disons d'un homme impoli: grossier comme du pain d'orge.

En passant, l'oreur a dit quelques mots du millet ou sorgho, cultivé soit pour la nourriture des petits oiseaux, soit pour une espèce particulière, afin d'en faire des balais.

Le maïs est originaire d'Amérique, et, par une bizarrerie singulière, la seule céréale qui nous vienne d'Amérique s'appelle dans le peuple blé de Turquie. La maturation du maïs exige une plus grande somme de chaleur que celle du blé, et sa culture ne dépasse pas au nord, en France, une ligne qui, partant de l'embouchure de la Loire, aboutit au point où le Rhin sort de l'Alsace.

Le riz est originaire de l'Inde, d'où il s'est répandu dans l'Afrique orientale. Il ne réussit pas au-delà du 46° degré de latitude, et les champs semencés doivent être inondés pour qu'il puisse prospérer. Son grain nourrit aujourd'hui la moitié de la population du globe tout entier.

M. Welter a présenté un tableau de l'analyse chimique des diverses céréales. Nous le reproduisons ici. On y voit que les substances les plus riches en matières azotées, c'est-à-dire les plus nutritives, sont: 1° le froment; 2° l'orge; 3° le maïs. Celles qui contiennent le plus de matières grasses, et qui sont par conséquent les plus favorables à l'engraisement (avis aux dames trop maigres), sont: 1° le maïs; 2° l'avoine. Quant au riz, c'est la céréale qui engraisse le moins (avis aux dames trop grasses).

Les divers éléments sont indiqués en proportions centésimales, c'est-à-dire le total de chaque analyse étant 100.

Table showing chemical analysis of various cereals, listing elements like Azote, Amidon, etc.

VARIÉTÉS LYONNAISES

La conférence de M. Welter.

Le beau temps a été cause que la conférence de M. Welter avait attiré moins de monde que celle de M. Janssen. Cependant la salle était très-convenablement garnie.

Il faut absolument que le public, surtout celui de l'extrémité de la salle, se déshabille de partir avant la fin, comme il a accoutumé de faire. Cela cause du bruit, dérange tout le monde et est d'une suprême inconvenance.

En supposant, ce qui est le cas pour beaucoup, que cette retraite ait pour cause l'ennui de ne point distinguer nettement les paroles de l'orateur dont la voix ne porte pas assez loin, il faut en prendre son parti et avoir un peu de patience.

Du reste, le public, et c'est un grand malheur, ne goûte pas autant les notions positives de la science, que de grandes phrases sur quelque sentiment à l'ordre du jour. Il faut cependant que nous nous formions absolument au goût des notions positives et exactes, à ce que l'on appelle, sous une forme générale, l'esprit scientifique, qui nous manque tant à nous autres Français, aussi peu savants par tempérament, que nous sommes au contraire artistes.

M. Welter a droit à toutes nos sympathies, d'abord parce que, professeur à Strasbourg, il a fui les Prussiens pour demeurer Français, et à qui pour cela la position qu'il occupait. Il s'est installé à Genève, d'où, nous assure-t-on, il doit venir se fixer à Lyon.

Puis, M. Welter a encore droit à nos éloges parce qu'évidemment il sait beaucoup. Il a du reste tout à fait le type, les manières, ce je ne sais quoi de l'extérieur du savant. Il a aussi la forte carrure, l'aspect solide de la race alsacienne et porte comme empreinte sur sa figure une sorte d'honnêteté scientifique, si l'on peut ainsi parler, qui prévient tout de suite en sa faveur.

Malheureusement les facultés de l'orateur ne sont pas chez lui en parité avec celles du savant. Il a lu une grande partie de sa conférence, et les excellentes choses qu'il a lues ont été complètement tuées par sa diction rapide et monotone. Peut-être aussi M. Welter n'est-il pas bien rendu compte à l'avance de la différence qu'il doit y avoir entre une conférence et une leçon. C'est plutôt à cette dernière que nous avons assisté. Or, une conférence doit avoir plus d'envergure qu'une simple leçon, une forme moins pédagogique, et tout en ayant horreur de ce qu'on veut bien nommer l'éloquence, il nous semble qu'on peut sacrifier un peu plus à l'agrément, que n'a fait l'orateur.

Le sujet était les céréales. M. Welter a jeté un rapide coup d'œil sur les sociétés primitives. Il a montré l'infériorité des peuples chasseurs et pasteurs, par rapport aux peuples agricoles, l'art de l'agriculture apparaissant partout comme une initiation supérieure, de telle sorte que les hommes qui ont enseigné l'agriculture ont été transformés en divinités par la reconnaissance des peuples. Encore aujourd'hui, le mot de céréales renferme-t-il le nom de la déesse Cérés.

M. Welter a ensuite abordé les origines géographiques de chaque céréale en particulier. Le froment nous vient d'Asie. Il était cultivé en Grèce, en Palestine. On le connaissait en Orient 2800 ans avant l'ère chrétienne. Aujourd'hui sa culture occupe la moitié de la superficie totale de la France, soit cinq millions et demi d'hectares. Les deux points extrêmes au-delà desquels le froment cesse de croître sont le 58° degré de latitude au nord et le 12° au sud.

effet que ce n'était pas d'observations thermométriques dont M. Janssen avait besoin pour choisir son point d'observation, mais d'observations météorologiques afin d'avoir le plus de chances possible d'opérer par une atmosphère pure.

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 8 au 14 décembre 1872.

Table of market prices for various goods including flour, oil, and other commodities.

Table listing prices for various types of pigeons and other birds.

Crée de la marée.

Table listing prices for shellfish and other seafood.

Marché de la pêche.

Table listing prices for various types of fish.

Crée du gibier.

Table listing prices for various types of game birds.

Marché en gros des vins à Scrin.

Table listing prices for various types of wine.

Divers en boutique.

Table listing prices for various household goods.

Table listing prices for various types of bread and flour.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 18 décembre PAR ROULADE, ING.-OPTICIEN

Table providing meteorological data such as temperature, wind, and humidity.

Une nouvelle dépression se montre sur l'Europe occidentale, elle a son centre près de Yarmouth.

AVIS Le poste de directeur particulier de la compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie le Monde, à Lyon, devant se trouver vacant par suite de la retraite du titulaire, les candidats qui voudraient l'occuper sont invités à s'adresser à M. Rousselon, 30, rue de Lyon. 4733

ON CHERCHE une commission de 5 à 10 mille francs pour une industrie en pleine activité. Ecrire poste restante aux initiales M. L. F. 4735

Retraite pour un vigneron On demande un vigneron marié, ayant quelques ressources, pour cultiver, à compte à demi, un hectare de vigne dans une excellente situation, près de Lyon. S'adresser au concierge, quai Tilsit, 9. 4618

LA PASTILLE BICHEL d'une efficacité bien connue pour guérir toux, rhume, enrouement, catarrhe, etc., se trouve dans toutes les pharmacies. — 1 fr. 20 cent. la boîte. 4698

ETRENNES 1873 E. BOULU 9, rue Saint-Dominique

A CÉDER DE SUITE pour se retirer des affaires Un des plus anciens commerces de LAINES à BRODER et A TRICOTER Broderies, Canevas, Tapisseries. — Gros et détail. — S'adresser rue Saint-Pierre, 27, au premier. 4587

AULUS (Ariège) Eau minérale naturelle purgative, guérit : Vices du sang, maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, goutte et gravelle, constipation, diarrhée chronique.

Seul dépôt, rue Grôlée, 57 LYON. Voir à l'Exposition universelle. 4288

ETRENNES 1873

LYON, RUE DE LYON, 49 Marseille, rue Noailles, 3

Grandes et riches Nouveautés en articles de Paris et d'Autriche : Cristaux montés, Bronzes d'art, Tabletterie, Ivoire, Ecaillé. Fabrique de Pipes écume.

DÉPOT GÉNÉRAL DE PARFUMERIES et des meilleures teintures MAISON ROCHON 34, rue Grenette, 34 LYON. 2978

IMPRIMERIE K. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16. Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze,

Adjudication volontaire

aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de Me PION, notaire à Lyon, d'une

GRANDE ET BELLE MAISON NEUVE

appartenant à la Société civile immobilière de Lyon, à l'angle de la rue Palais-Grillet et de la rue Ferrandière,

portant sur la rue Ferrandière le numéro 21, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et mansardes au-dessus, percée à chaque étage de neuf croisées sur la rue Ferrandière et de trois croisées sur la rue Palais-Grillet, confinée à l'orient par la rue Palais-Grillet, au midi par la rue Ferrandière, au nord par la maison Lepely et à l'occident par la maison Laroche et de son héritier.

Cette maison construit sur un espace de terrain d'une contenance superficielle de cent quatre-vingt-sept mètres cinquante centimètres carrés.

Adjudication fixée au mercredi quinze janvier mil huit cent soixante-treize, à midi

Revenu net..... 12,721 15 Mise à prix..... 160,000

Pour tous renseignements s'adresser à Me PION, notaire, détenteur du cahier des charges. 4681

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16. Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, d'une

Adjudication volontaire

aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de Me PION, notaire à Lyon,

GRANDE ET BELLE MAISON NEUVE

appartenant à la Société civile immobilière de Lyon, située à Lyon, rue Mercière, 9,

composée de sous-sol, rez-de-chaussée, quatre étages, mansardes et greniers au-dessus; chaque étage percé de quatre ouvertures sur la rue Mercière et de quatre sur la cour.

Elle a été construite sur un terrain d'une superficie d'environ deux cent trente mètres carrés. Adjudication fixée au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à midi.

Revenu net..... 9,184 51 Mise à prix..... 130,000

Pour tous renseignements s'adresser à Me PION, notaire, détenteur du cahier des charges. 4682

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Brochure de livres, cartonnage. Rogures fines à vendre.

COMMUNE DE MIRIBEL (Ain) Adjudication de travaux POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ASILE & D'UNE ÉCOLE DE FILLES

Le Maire de Miribel, Donne avis que le dimanche vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-douze, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Miribel (Ain), par devant le Maire, dûment assisté, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une salle d'asile et d'une école de filles.

Le montant de la dépense, d'après le projet approuvé, dressé par M. Carrot, architecte à Trévoux, s'élève à la somme de 34,791 fr. 86c., non compris les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour les cas imprévus.

Les entrepreneurs qui voudraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance, tous les jours, des plans, devis et cahier des charges qui sont déposés à la mairie de Miribel. Ils sont prévus qu'ils ne pourront prendre part au concours que sur la présentation de deux certificats de capacité.

Miribel, le 28 novembre 1872. Le Maire, C. RIGAUD. 4692

Etude de Me JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4, successeur de Me Perroullat. AVIS Conformément à une ordonnance de monsieur le président du tribunal civil de Lyon, en date du dix courant, messieurs les créanciers de l'Exposition universelle sont invités à produire leurs titres de créances en l'étude de Me Jullien, notaire, rue de Lyon, 4, tous les jours de neuf heures à midi, dans le délai de dix jours, à compter du treize courant, afin de procéder à une première distribution des fonds disponibles.

Les créanciers qui n'auront pas produit leurs titres dans le délai indiqué ne seront pas admis à cette première répartition. 3706

Etude de Me JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4, successeur de Me Perroullat. AVIS Le 22 décembre mil huit cent soixante-douze, à midi, il sera, en l'étude et par le ministère de Me Jullien, procédé à la vente aux enchères publiques, en bloc, sur la mise à prix de cent francs, du

FONDS D'HOTEL FONDS HOTEL du LOUVRE sis à Lyon, quai de Bondy, 7, dépendant de la faillite du sieur Jean Mensane.

Cette vente comprendra la clientèle et la subrogation au bail. Le prix des objets mobiliers sera payé en dehors du prix d'adjudication. Pour les renseignements, s'adresser à Me Jullien, notaire, rue de Lyon, 4. 4674

Etude de Me MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, numéro 23. A VENDRE EN RENTE VIAGÈRE DIVERS IMMEUBLES

situés à Lyon, quartier de Monplaisir et cours de Broches, et à Chalon-sur-Saône et Saint-Jean-des-Vignes (Saône-et-Loire). S'adresser à Me Mestrallet, notaire. 4606

Etude de Me BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue St-Pierre, 41. VENTE JUDICIAIRE

Le samedi vingt-un décembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Morand, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : banques, rayonnages, balances, gants, bas coton et autres objets divers, le tout composant un fonds de bimbeloterie.

Même étude. (Troisième publication.) Le dimanche vingt-deux décembre mil huit cent soixante-douze, à l'issue de la messe paroissiale, sur les bords du Rhône, en face le numéro 80 de la grande rue Saint-Clair, à Caluire, lieu où ils se trouvent, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : un grand bateau bois sapin avec ses accessoires et un petit bateau en mauvais état, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

Et sur la place publique de Saint-Clair, à Caluire, des objets mobiliers saisis, tels que : table, chaises, tours, cardages, etc., etc.

MALADIES Dantres, Scrofules, Abcès, Fèvres, Taches à la peau, Eczéma, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine, etc.

Guéris complètement par le BOB-SAVARIN, DÉPURATOIRE PURGATIF RÉGÉNÉRATEUR DU SANG et des Humeurs. Expéditions par correspondance. L'adresse à M. TOUSSAINT, chimiste Pharmacien de première classe, rue Pizay, 12, sur étage près l'Hôtel de Ville, LYON. 4711

AVIS Adeline Martin ou madame Remy, qui, en 1868, habitait à Paris, rue Biscornet, 5, dont le mari, Italien, a la barbe rouge, et dont la mère est à Grenoble, est priée de donner son adresse à un mécanicien du quai de Grenoble. 4711

MAISON EGRAZ 103, rue de l'HOTEL-DE-VILLE, 103. 4538

SIROP BARNOUD Pectoral et Balsamique souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, gripes, coqueluches, enrouements, etc.

Le plus puissant auxiliaire du Sirop Barnoud, pour la guérison rapide des irritations de poitrine et des rhumes, est la

PATE BÉCHIQUE Prix du Sirop, 2 fr.; de la Pâte Béchique, la demi-boîte, 50 c., la boîte, 1 fr. Chez BARNOUD, pharmacien, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie Eugène Blanc. A la même pharmacie : Dépôt de toutes les spécialités et de tous les produits médicinaux français et anglais. 2143

ÉTRENNES UTILES NOUS RECOMMANDONS LES

MACHINES À COUDRE DE LA MAISON I. LECOMTE 33, rue Saint-Pierre, Ci-devant rue St-Dominique, 14. LYON Ci-devant rue St-Dominique, 14.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition DE LYON 1872

MACHINES À COUDRE VÉRITABLE PEUGEOT MON COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

LA BRUNISSEUSE-LÉON POMMADE VÉGÉTALE rend promptement aux cheveux décolorés leur couleur primitives, et leur donne tout le brillant et la souplesse désirables. — Prix : 4 fr. le pot. — Dépôt général chez M^{me} GERARD, cours de Broches, 1, au premier. — Expéditions contre mandat-poste ou timbres-poste.

DÉPÔTS PRINCIPAUX : Gauthier, rue de Lyon, 2; Ville, 166; Carpentier et C^{ie}, rue de Lyon, 60; M^{me} Marie Curmer, place Bellecour, 3; Barre, 8; Briant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106; Teyssière, rue de la Barre, 1; M^{me} Marie Curmer, place Bellecour, 3; Bouchard, hôtel Bellecour, 4292

ÉTRENNES UTILES NOUS RECOMMANDONS LES

MACHINES À COUDRE DE LA MAISON I. LECOMTE 33, rue Saint-Pierre, Ci-devant rue St-Dominique, 14. LYON Ci-devant rue St-Dominique, 14.

BOURSE DE PARIS — Mardi 17 Décem. (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including Rentes et Actions, Obligations, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mercredi 18 Décembre (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including Rentes et Actions, Obligations, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mercredi 18 Décembre (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including Rentes et Actions, Obligations, and various financial instruments.